

→ Les différentes subventions

Article mis à jour le Lundi 8 Octobre



• Énergies renouvelables

Le Conseil Municipal a décidé de subventionner l'installation de systèmes utilisant les énergies renouvelables. L'aide Communale apportée est de 30% du montant hors taxes des travaux d'installation, compris fournitures, et plafonnée à 300 € par installation et par construction. Pour l'installation de chaudière bois, chauffe-eau solaire individuel (CESI) et système solaire combiné individuel (SSCI), la demande d'aide s'effectue auprès du [Guichet Unique](#) du Conseil Général de la Savoie (04 79 96 75 22) qui transmet ensuite le dossier à la Ville de La Motte-Servolex.

Pour l'installation d'un système photovoltaïque, le dossier est à déposer en Mairie.

[Télécharger le dossier de demande de subvention : photovoltaïque](#)

• Récupérateurs d'eau de pluie

Le Conseil Municipal a décidé de subventionner l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, d'un volume supérieur ou égal à 500 Litres. L'aide communale apportée est de 30% du montant hors taxes des travaux d'installation, compris fournitures, et plafonnée à 150 € par installation. L'aide est versée sur présentation de justificatifs (facture acquittée) et vérification sur place.

[Télécharger le dossier de demande de subvention : récupérateur d'eau](#)

• Deux roues électriques et vélos pliants

La ville propose une subvention de 20% du montant plafonnée à 150€ pour un vélo électrique et pour un vélo pliant et 300 € pour un scooter.

[Télécharger le dossier de demande de subvention : deux roues électriques et vélos pliants](#)

• Broyeur de végétaux

La Ville propose une aide financière aux particuliers pour l'achat de broyeurs de végétaux thermiques ou électriques, à hauteur de 30 % du montant HT d'achat, plafonné à 150 €. L'objectif est de permettre aux particuliers de mieux gérer les déchets d'élagage et de limiter les volumes de végétaux sur les sites de compostage communautaires.

[Télécharger le dossier de demande de subvention : broyeur de végétaux](#)

Contacts

Service Environnement et Développement Durable

Tél. **04 79 65 04 76**

environnement@mairie-lamotteservolex.fr

- Agence Écomobilité

217 place de la Gare

73000 Chambéry

Tél. **04 79 96 34 13**

Fax. 04 79 96 36 85

agence.ecomobilite@laposte.net

www.agence-ecomobilite.fr

- ASDER

562 avenue du Grand Ariétaz

BP 99499 73094 CHAMBERY Cedex 9

Tél. **04 79 85 88 50**

www.asder.asso.fr



Télécharger le fichier
Carte Maîtrise de l'énergie

• **La Ville citée en exemple pour ses actions environnementales par l'APVF**

"Les collectivités territoriales doivent de donner l'exemple en impulsant une politique volontariste dans le domaine du développement durable. Les nombreuses initiatives adoptées par la Commune s'inscrivent dans cette logique. Il nous faut explorer de nouvelles pistes porteuses d'avenir afin que nos concitoyens soient en mesure de les comprendre, de les partager et de les relayer" Luc Berthoud, Maire de La Motte-Servolet

[Téléchargez la fiche n°18 présentant l'action de la Commune en cliquant ici...](#)

Fiches n°18 - Développement Durable de APVF
Association des Petites Villes de France Mai 2010
www.appvf.asso.fr
